



**MODALITÉS ET
MODE OPÉRATOIRE
Net-entreprise.fr**

Modalités pour obtenir les aides

- 1** Adhésion à un SPST
- 2** Document Unique à jour
- 3** Informations des Instances Représentatives du Personnel
- 4** Pas d'injonction ou de cotisation supplémentaire
- 5** Pas de contrat de prévention en cours ou de moins de 2 ans
- 6** Être à jour des cotisations ATMP



◆ 1, 2, 3 font l'objet d'une déclaration en ligne par l'entreprise, lors de la demande d'aide financière (pas de dépôt de pièce)

◆ 4, 5, 6 sont vérifiées par la CARSAT/CRAMIF/CGSS

Pièces justificatives à transmettre (cf. arrêté pièces justificatives) :



Facture acquittée concernant l'année en cours pour les subventions, les aménagements, les actions de sensibilisation.

Pour 2024 = investissements réalisés depuis le 1^{er} janvier 2024



Contrat de travail pour la prise en charge du salaire des préventeurs par l'entreprise



Attestation type à fournir ou le fournisseur (équipement, formation, diagnostic, actions de sensibilisation) ou l'employeur (aménagement de poste)



Se connecter sur :



NET-ENTREPRISES·FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

MON PROFIL AT/MP

- ⌘ Mon taux AT/MP en vigueur
- 📖 L'historique de mes taux AT/MP
- ☰ Les données pour mon prochain taux AT/MP
- ⚖️ Mon bilan des risques professionnels

MES SERVICES

- ⌘ Télécharger mes décisions de taux AT/MP
- 📄 Télécharger l'attestation de mes indicateurs des risques professionnels
- € Demander une "Subvention Prévention TPE"

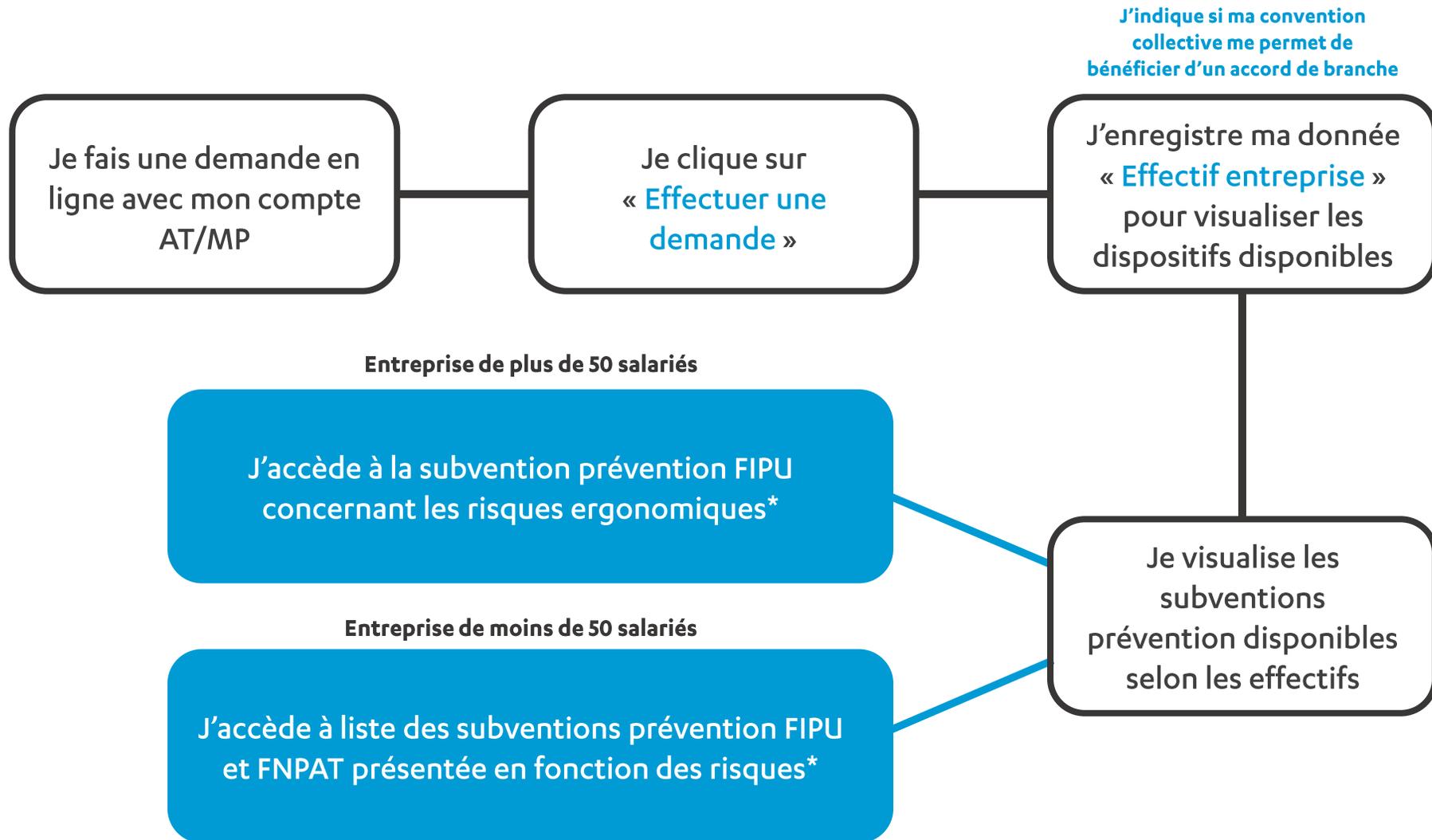


DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- 📄 Comprendre mon compte AT/MP
- ⬇️ Barèmes des coûts moyens
- 📍 Sites utiles et contacts
- ⬇️ Mentions légales
- ⬇️ Conditions Générales d'Utilisation

1

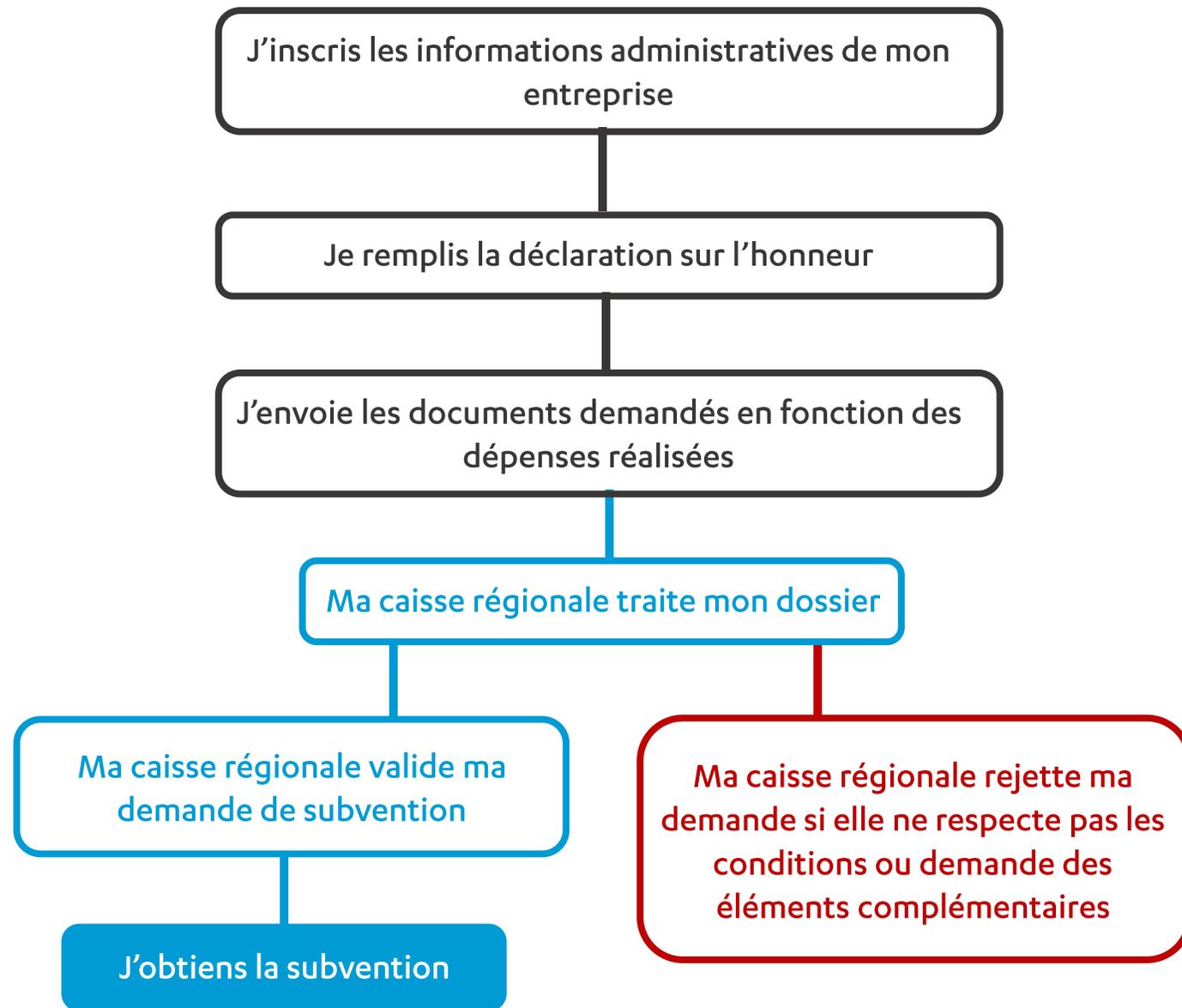
J'ACCÈDE AUX SUBVENTIONS



*Les subventions ne s'affichent pas en cas d'épuisement des budgets

2

JE FAIS MA DEMANDE EN LIGNE



Pour toute information complémentaire, les entreprises peuvent contacter le 3679

Aides financières nationales

Subventions prévention TPE (entreprises de moins de 50 salariés)
disponibles depuis le 7 février 2024

- ❑ Risque chimique Equipements, Captage fumées de diesel, Captage fumées de soudage, Captage peinture en menuiserie, Amiante, RPS Accompagnement
- ❑ TOP BTP sauf pour 4 matériels intégrés au FIPU (recettes à matériaux, plateforme à maçonner, table élévatrice, outillage portatif anti-vibratile)
- ❑ Suppression de TMS PROS DIAG, TMS PROS ACTION intégrés au FIPU

Contrat de prévention (entreprises de moins de 200 salariés)

- ❑ Aucun changement

